



## BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE SPECIAL BUDGET 2016



Tél : 02 32 54 36 66  
Urgence : 0638462297  
[mairie-bouafles27@wanadoo.fr](mailto:mairie-bouafles27@wanadoo.fr)  
[www.bouafles27.com](http://www.bouafles27.com)

Lors du dernier bulletin municipal de 2015, nous vous avons annoncé qu'une nouvelle formule devait voir le jour en ce début d'année. La conception de ce nouveau 'journal' a pris du retard et nous tenions à vous communiquer dès maintenant des informations relatives au budget 2016, voté lors du conseil municipal du 8 avril. C'est pourquoi voici, à nouveau, le traditionnel bulletin d'information municipale consacré pour l'essentiel aux différents budgets et taxes. Le compte-rendu du conseil est, comme d'habitude, affiché sur les panneaux d'information.

Pour chaque budget (il y en a trois concernant notre village : communal, eau et assainissement et CCAS), les votes portent sur 4 éléments :

- le compte administratif 2015 : comptabilité de la commune ;
- le compte de gestion 2015 : comptabilité de la trésorerie principale ;
- l'affectation de résultat 2015 : somme du solde de l'année 2014 et du résultat de l'exercice 2015 ;
- le budget primitif 2016.

### CCAS

Le résultat de l'exercice est **déficitaire** (-4 159,36 euros). Il était **excédentaire** en 2014 (+4 365,44 euros). Ce déficit provient du paiement du séjour à neige des enfants. Cependant, l'affectation de résultat pour l'année 2016 est positive et s'élève à 7 507,56 euros.

Le budget primitif 2016 est le suivant :

	BUDGET PRIMITIF 2016
Dépenses de fonctionnement	20 707,56 €
Recettes de fonctionnement	20 707,56 €

Les comptes de gestion, administratif, l'affectation de résultat et le budget primitif ont été votés à l'unanimité.

### EAU ET ASSAINISSEMENT

Le résultat de l'exercice 2015 est **excédentaire en investissement** (+15 835,42 euros). Il était **déficitaire** en 2014 (-1 527,20 euros).

Le solde à reporter en 2016 est de 186 010,07 euros.

Le résultat de l'exercice 2015 est **excédentaire en fonctionnement** (+8 988,55 euros). Il était **excédentaire** en 2014 (+ 1 155,36 euros).

Le solde à reporter pour l'année 2016 est de 74 195,77 euros.

Le budget primitif pour 2016 est le suivant :

	BUDGET PRIMITIF 2016
Dépenses d'investissement	193 642,77 €
Recettes d'investissement	193 642,77 €
Dépenses de fonctionnement	246 542,07 €
	246 542,07 €

Les comptes de gestion, administratif, l'affectation de résultat et le budget primitif ont été votés à l'unanimité.

### COMMUNE

Le résultat de l'exercice 2015 est **excédentaire en investissement** (+7 325,18 euros). Il était **déficitaire** en 2014 (-24 066,15 euros).

Le solde à reporter en 2016 est de -16 740,97 euros. La réduction du déficit se poursuit donc.

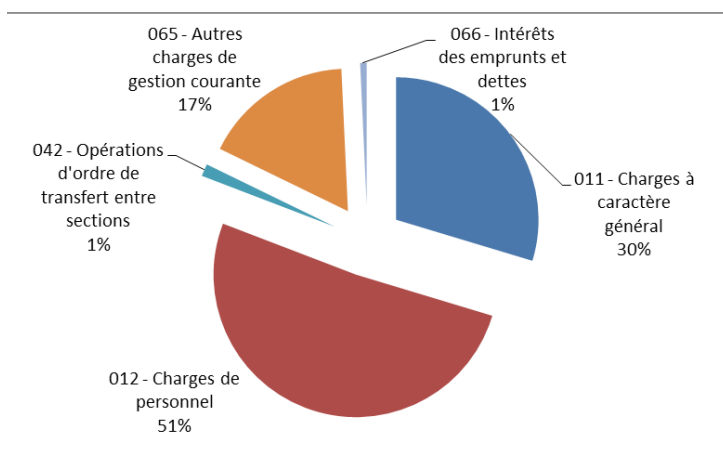
Le résultat de l'exercice 2015 est **excédentaire en fonctionnement** (+31 785,53 euros). Il était **déficitaire** en 2014 (- 4 021,22 euros). Le solde à reporter pour l'année 2016 est de 13 4122,34 euros.  
Le budget primitif pour 2016 est le suivant :

	BUDGET PRIMITIF 2016
Dépenses d'investissement	70 684,47 €
Recettes d'investissement	70 684,47 €
Dépenses de fonctionnement	476 808,97 €
Recettes de fonctionnement	476 808,97 €

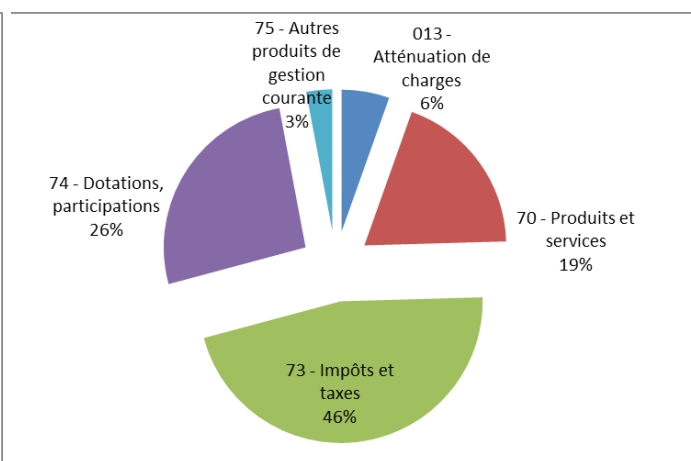
**Les comptes de gestion, administratif, et l'affectation de résultat ont été votés à l'unanimité.**  
**Le budget primitif a été voté avec 13 voix POUR et 1 ABSTENTION.**

Voici des graphiques reprenant la répartition des dépenses et des recettes de fonctionnement pour 2015. Il est à noter que ces répartitions évoluent peu d'année en année, les dépenses de personnel sont stables (51 %), au profit des charges à caractère général qui représentent la part des dépenses qui servent au fonctionnement : charges fixes : eau, énergie, consommables, maintenance, travaux, achat de matériel, ...

#### REPARTITION DES DEPENSES 2015 - COMMUNE



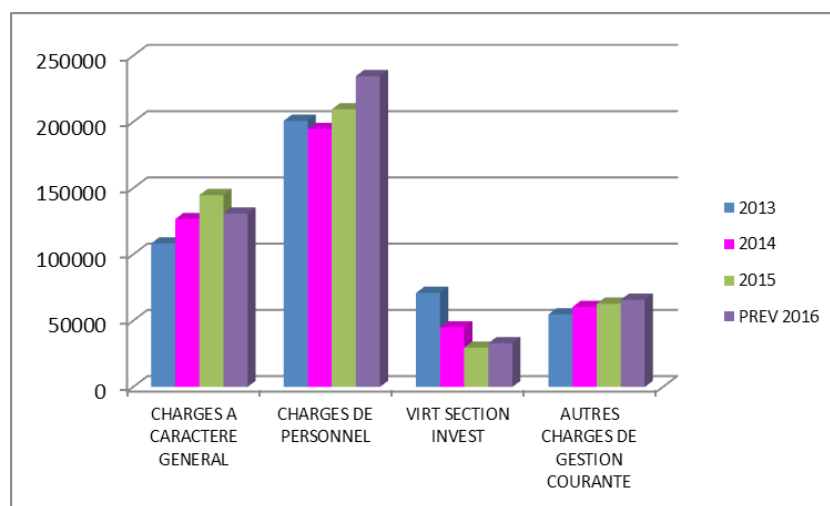
#### REPARTITION RECETTES 2015 - COMMUNE



Le graphique ci-dessous montre l'évolution des dépenses de fonctionnement de la commune par chapitre, pour les années 2013, 2014 et 2015, ainsi que les prévisions 2016.

Les charges à caractère général, qui intègrent toutes les dépenses liées au fonctionnement sont en augmentation. En 2015, les dépenses importantes sont la création du chemin d'accès à l'école, la mise en sécurité de l'escalier entre l'école et la cantine, différents éléments changés sur les chaudières de la mairie et de l'école, la création du merlon sur le site de l'ancienne sapinière.

#### EVOLUTION DE LA SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR LES CHAPITRES PRINCIPAUX EN 2013, 2014 et 2015 ET PREVISIONS 2016



### Taxe d'habitation

L'augmentation votée (12 voix POUR, 2 voix CONTRE) est de 2%, passant la taxe de 7,17% à 7.31%. Pour information, le taux moyen dans le département est de 20,69%.

### Taxe sur le foncier bâti

L'augmentation votée (12 voix POUR, 2 voix CONTRE) est de 2%, passant la taxe de 19,94% à 20,34%. Pour information, le taux moyen dans le département est de 27,57%.

### Taxe sur le foncier non bâti

Il n'y a pas d'augmentation en 2016, le taux reste à 53,86%, au-dessus du taux moyen du département qui est de 49,93% (13 voix POUR, 1 voix CONTRE).

### Taxe de séjour

Il n'y a pas d'augmentation en 2016, la taxe reste à 0,40 euros/nuit/personne de plus de 18 ans. Vote à l'unanimité.

### Subventions aux associations

Les demandes de subventions aux associations ont été étudiées. La priorité a été donnée aux associations de Bouafles, ayant fait une demande et présenté un bilan social et financier, puis aux associations extérieures ayant présenté un bilan et une demande « circonstanciée ». Le montant 2016 est en diminution de 510,20 euros.

Nom de l'association	Somme allouée
Anciens combattants et veuves de guerre	40 €
Association scolaire de Bouafles	500 €
Bibliothèque	900 €
Bois des Elfes	80 €
CFA Evreux	240 €
Comité des fêtes	700 €
Les Calmos	80 €
Sauvegarde de l'Environnement	40 €

### Eau et Assainissement

Nous avons, au 2<sup>e</sup> semestre 2015 et au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2016, travaillé sur la mise aux normes réglementaires des documents contractuels entre le service proposé par la commune et les consommateurs. C'est pourquoi chaque habitant a reçu dans sa boîte aux lettres le règlement du service de l'assainissement collectif et le règlement du service de l'alimentation en eau potable. Ces documents indiquent les droits et devoirs de chacun, nous vous demandons d'y apporter la plus grande attention, cela permet d'apporter des précisions et de répondre aux questions éventuelles que vous pourriez vous poser, et ainsi d'éviter quelques litiges ou contentieux.

Depuis quelques mois maintenant, l'étude de sécurisation de l'alimentation en eau potable du secteur Nord-Est de l'Eure progresse nettement et les premières évaluations chiffrées nous ont été présentées. Nous rappelons que cette étude contribuera,

à terme, à « mailler » tout le secteur et à d'identifier les réseaux susceptibles de venir en aide à un réseau qui serait défectueux et pour lequel la distribution ne serait plus possible.

Nous avons aussi été sollicités par l'Agence Régionale de Santé et l'Agence de l'Eau, qui nous ont alertés sur le taux de déséthylatrazine qui reste depuis plusieurs mois trop élevé par rapport à la norme réglementaire. Une demande de dérogation a été faite auprès de la Préfecture de l'Eure, qui nous accorde celle-ci sous réserve d'un planning de travaux qui devront être terminés dans 3 ans. Les hypothèses étudiées dans l'étude de sécurisation répondent à notre besoin, nous allons donc devoir programmer ces travaux, des demandes de subventions sont en cours.

Là encore, un document a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres du village (hors hameaux de Mousseaux et du Puchot, non concernés puisque distribués par le réseau de la commune de Courcelles) afin que tous soient informés.

### Prix de l'eau

Comme l'an passé, et afin d'essayer de conserver un budget équilibré (hors travaux évoqués ci-dessus), le prix de l'eau augmente de 3% cette année, et passe de 1,0513 à 1,0828 euro/m<sup>3</sup>. Il demeure que le prix de l'eau à Bouafles reste nettement inférieur à celui constaté dans certaines communes voisines.

Le prix de l'abonnement est quant à lui maintenu à 20 euros par semestre.

Ces décisions sont adoptées à l'unanimité.

Il est rappelé :

- **que les feux sont strictement interdits** sur le territoire la commune, et ce toute l'année. Les déchets de végétaux doivent être apportés à la déchetterie, il est interdit de les déposer au bord des chemins du village.
- **que l'utilisation des outils et engins pouvant provoquer des nuisances sonores** (tondeuses, outillages électriques ou thermiques, ...) est interdite en-dehors des horaires suivants : jours ouvrables : de 8h30 à 18h30 – le samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h – les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.
- **que les propriétaires d'animaux** doivent veiller à ce que leurs animaux ne divaguent pas, que les chiens n'aboient pas intempestivement, et que tous respectent la propreté du village.

**Nous vous rappelons qu'une boîte à idée est à disposition à la mairie. Toutes vos suggestions seront étudiées. Vous pouvez également utiliser la fiche « CONTACT » du site internet.**

**Pour toute question liée à la salle d'activités, notamment au planning des réservations, il convient de contacter directement le régisseur au 06.31.06.11.91 et laisser un message avec vos coordonnées en cas de non réponse.**



**RECENSEMENT OBLIGATOIRE A 16 ANS** : le recensement militaire est une démarche obligatoire. Dès votre 16<sup>ème</sup> anniversaire et au plus tard dans les 3 mois suivants, tous les français, garçons et filles, nés en 2000 doivent se faire recenser en mairie munis de leur carte nationale d'identité et du livret de famille des parents et d'un justificatif de domicile. En cas d'impossibilité, le représentant légal peut effectuer cette démarche. L'attestation délivrée par la mairie est indispensable et sera réclamée pour l'inscription aux examens (BEP, Baccalauréat, permis de conduire, concours d'Etat, etc.). **IL EST PRIMORDIAL DE CONSERVER PRECIEUSEMENT CETTE ATTESTATION.**

### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Lundi : 14h à 17h – Mardi : 17h30 à 20h – Vendredi : 9h à 12h – 14h à 16h.

### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE :

Le mardi de 18 h 00 à 19 h 00, le mercredi de 14 h 30 à 16 h 00 et le samedi de 9 h 30 à 11 h 00.



**7 et 8 mai : FOIRATOU - Contacts** 02 32 54 33 85 pour l'AAL et 02 32 54 21 51 pour le Comité des fêtes. Comme chaque année, les volontaires sont les bienvenus pour aider à l'installation et au démontage, prendre un peu

de temps pour aider à la buvette ou apporter des pâtisseries tout au long de ce week-end. **L'intégralité des bénéfices de la buvette est reversée pour contribuer à financer le voyage à la neige des enfants.**  
**N'hésitez donc pas à apporter un gâteau ou à donner un peu de votre temps.**

**8 mai : victoire de 1945** : Rendez-vous devant le monument aux morts à 11h00.

**29 mai : commémoration du centenaire de la bataille de Verdun** devant le monument aux morts à 11 h 00

**8 juin : cérémonie en hommage aux Morts pour la France en Indochine** devant le monument aux Morts à 18h00.